

Conseil National Interrégional des Verts – Paris – 12 Mai 2002

Compte-rendu des décisions

Page 1

Elections Législatives 2002

Décision Cnir-02-051

Motion diverse 2 amendée.

Considérant :

- que le financement public est assuré par la campagne des législatives,
- que les difficultés sont cumulées pour les circonscriptions les plus difficiles (régions pauvres en adhérents, en score électoral et en élus)

Il est nécessaire d'assurer une solidarité nationale.

Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris le 12 mai 2002, décide :

Si le (la) candidat-e fait un résultat inférieur à 5 %, le national rembourse au candidat l'ensemble des frais du R 39, dans la limite du plafond fixé par arrêté préfectoral dans chaque département.

En outre, il sera effectué un remboursement de frais de campagne, sur la base de justificatifs de frais, à hauteur maximum de 3 centimes d'Euro par inscrit.

L'ensemble de ces frais (R39 + frais supplémentaires) seront budgétisés sur 3 ans. Ils seront déduits du financement public avant répartition entre "national" & "régions".

Pour : beaucoup

Contre : 1

Abstentions : 9

Adopté.

Décision Cnir-02-052

Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris le 12 mai 2002, décide :

Le Collège Exécutif est mandaté pour étudier les modalités selon lesquelles seront remboursés les frais déjà engagés par les candidat-e-s qui seront amené-e-s à se retirer suite à l'accord entre les Verts et la gauche.

Pour : unanimité.

Adopté.

Décision Cnir-02-053

Motion d'urgence 3

Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris le 12 mai 2002, accorde à Gilles Buna une dérogation provisoire aux règles de non-cumul de mandats, sous réserves que celui-ci procède à la mise en conformité de sa situation conformément aux engagements qu'il a pris par écrit et selon le calendrier qui sera établi avec les Verts du Rhône. Faute de quoi le CPR Rhône-Alpes sera fondé à demander l'annulation de cette dérogation.

Pour : 32

Contre : 6

Abstentions : 17

Adopté.

Décision Cnir-02-054

Motion d'Investiture

Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris le 12 mai 2002, décide de procéder à l'investiture de 64 candidat-e-s Vert-e-s supplémentaires par rapport aux investitures délivrées antérieurement (ajouts ou remplacements). Il décide de donner mandat au CE de valider les autres candidat-e-s en attente, dans le respect des règles de parité, et des accords avec les partenaires.

Adopté à l'unanimité.

Décision Cnir-02-055

Amendement à l'accord Verts-PS

- Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris le 12 mai 2002, décide de demander aux négociateurs Verts de rediscuter le soutien des Verts au Parti Socialiste sur la 89-01.

- Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris le 12 mai 2002, décide de maintenir dans l'accord le soutien des Verts au Parti Communiste sur la 95-05.

- Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris le 12 mai 2002, décide de ne pas donner une suite favorable la demande des Verts du Vaucluse de n'accorder au PS le soutien des Verts que sur une seule circonscription (sur quatre) et donc de leur accorder la possibilité de se présenter en "primaires" sur une circonscription supplémentaire.

Pour : 32

Contre : 3

Abst. : 5 - Refus de vote : 1

Adopté.

Décision Cnir-02-056

Amendement à l'accord Verts-PS

Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris le 12 mai 2002, mandate le CE pour régler le problème des dissidences PS (en étant mandaté sur l'Hérault pour d'éventuels retraits comme sur la 34-02, sous condition de la garantie apportée par G. Fraysse qu'il ne soutiendra aucune candidature dissidente).

Pour : beaucoup

Contre : 6 - Abstentions : 3

Adopté.

Décision Cnir-02-057

Amendement à l'accord Verts-PS

Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris le 12 mai 2002, mandate le CE pour qu'une investiture commune Verts-PS pour Jean-Luc Bennahmias, si possible avec d'autres soutiens, soit posée comme une exigence majeure et incontournable dans la négociation. Cette investiture sera recherchée en priorité en Seine St-Denis.

Pour : beaucoup

Contre : 2 - Abstentions : 3

Adopté.

Décision Cnir-02-058

Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris le 12 mai 2002, décide d'adopter le projet d'entente électorale entre les Verts et leurs partenaires telle que proposé par le Collège Exécutif, et amendé ci-dessus.

Pour : 36

Contre : 2

Adopté.

Compte-rendu des décisions

Projet d'Entente sur les circonscriptions entre les 4 formations PC, Verts, PS et PRG validé par le CNIR du dimanche 12 mai.

Attention : le CNIR a conditionné cet accord à l'obtention d'une circonscription "gagnable" pour Jean Luc Bennahmias, en Seine St-Denis.

Explication des sigles :

- LV - candidat Vert soutenu au moins par le PS (et le PRG) et parfois par le PC
- PS - soutien au candidat PS
- PC - soutien au candidat PC
- PRG - soutien au candidat PRG
- PS 2 - soutien au PS encore en discussion
- PC 2 - soutien au PC encore en discussion
- PRG 2 - soutien au PRG encore en discussion

Entente sur les circonscriptions entre les 4 formations PC, Verts, PS et PRG

01-01 PS	27-05 PS	54-06 PS	74-01 PS
02-02 PS	28-02 PS	57-01 PS	74-02 LV
02-05 LV	28-03 PRG 2	57-03 LV	74-03 LV
05-02 LV	28-04 LV	57-04 PRG	74-04 PS 2
06-01 PS	29-01 LV	57-05 PS	74-05 PS
06-02 PS	30-01 PC 2	57-06 PS	75-01 LV
06-03 LV	30-02 PS	57-07 LV	75-08 LV
06-04 PS	31-01 LV	57-08 PS	75-11 LV
06-05 PS	33-03 LV	59-07 LV	76-02 LV
06-06 PS	34-04 LV	60-01 PS	77-01 LV
06-07 LV	34-06 PS	60-02 PS	77-05 PS 2
06-08 PS	35-06 LV	60-03 PS	77-06 PS
06-09 LV	37-04 LV	60-04 LV	78-08 PS
08-01 PS	38-06 PS	63-03 LV	78-09 LV
10-01 PS	38-07 LV	63-05 PS	78-11 PS
10-02 PC	38-08 LV	66-01 PC 2	78-12 LV
10-03 LV	38-09 PS	66-02 PS	79-04 PS 2
13-02 PS	39-01 PS	67-03 PS	81-03 LV
13-04 PC 2	39-03 LV	67-04 LV	83-01 PS
13-06 LV	41-02 PC 2	68-05 PS	83-02 PS
13-08 PS	42-01 PS	68-06 LV	83-03 LV
13-09 LV	42-02 LV	68-07 PS	83-04 PS
13-10 PC 2	42-04 PC	69-01 PS	83-05 PC
13-12 PS	44-05 LV	69-02 LV	83-06 PS
14-03 PS	45-03 LV	69-03 PS	83-07 LV
14-05 LV	45-04 RE	69-04 LV	84-01 PS
18-01 LV	49-04 LV	69-05 PRG	84-02 PS
18-02 PC	51-02 PS	69-07 PS	84-03 LV
18-03 PS	51-03 LV	69-10 LV	84-04 PC
21-05 PS	51-04 PS	69-11 PS	85-05 LV
25-03 PS	51-05 PS	69-12 PS	89-01 PS 2
25-04 PS	51-06 LV	69-13 PS	91-02 PC
25-05 LV	52-01 PS	69-14 PC 2	91-03 PS
26-01 PS	54-03 LV	70-03 LV 2	91-05 LV

Compte-rendu des décisions

92-12 LV
93-04 PC
93-08 PS

93-10 LV
93-12 PS
94-06 LV

95-01 LV
95-05 PC
95-07 PS

322-01 LV
975-01 PS

64 candidatures validées par le CNIR - dimanche 12 mai 2002.

Attention, ces candidatures ont été validées avant le vote de l'entente électorale avec le PC, le PS et le PRG. Aussi, dans les circonscriptions où les Verts soutiennent un candidat d'une autre formation, les candidats Verts doivent se retirer, qu'ils aient été investis lors du congrès de La Plaine St-Denis, lors du congrès de Nantes, ou lors d'un Cnir.

02-03	AHMED ALI Nora	F
03-01	DELVINCOURT Dominique	F
06-01	GAECHTER Rémi	H
06-02	HERNANDEZ NICAISE Marie-Luz	F
06-03	LEROUX CHESNEL Juliette	F
06-04	PASCAULT Hervé	H
06-05	MALAUSSENA Edgar	H
06-07	MUSSI Philippe	H
06-08	VAILLANT Pascale	F
07-01	ORIOLE Stéphane	H
07-02	MOURGUES Jean-Claude	H
08-03	ROSSI Eleonora	F
10-03	ABEILLE Laurence	F
20A-1	TRAMONI Françoise	F
20A-2	LAREDO Norbert	H
20B-2	GRAZIANI Jean	H
21-05	OMAR Fayza	F
27-05	TRIGANO Lydie	F
30-02	DEGLON Sylvie	F
31-02	DEDEBAT Nicole	F
32-02	BRACONNIER Alain	H
34-06	SABLIER Ode	F
42-06	DI-BAPTISTA Jean-Marc	H
48-02	PEUCH Pascal	H
49-01	MICHEL Pierre	H
49-05	MAILLET Muriel	F
50-01	COHIN Jean-Luc	H
50-02	LECHATTELLIER Laure	F
50-03	DURCHON Christiane	F
50-04	ANGER Didier	H
50-05	BOSQUET Daniel	H
51-04	CLUZEAU Sophie	F
52-01	MASSEL François	H
54-07	FELLER Marc	H
56-04	BRIE Françoise	F
57-01	DIAWARA Fatoumata	F

59-04	FLEJSZEROWICZ Christian	H
62-08	DEBELLE LEJEUNE Dominique	F
64-04	CUISSET Geneviève	F
67-05	GARTNER Michèle	F
69-02	BUNA Gilles	H
69-05	GOUZOU TESTUD Guylaine	F
69-12	CHABERT Martine	F
71-03	LHOMET Yves	H
75-15	DUBOIS Agnès	F
76-04	DUMONTIER Claire	F
76-07	LEROY Annie	F
76-11	ZIKRIA Martine	F
76-12	CARILLO Clarissa	F
83-02	CHESNEAU Philippe	H
83-03	ALBERIGO Jean-Claude	H
83-05	JAN Philippe	H
83-07	GUINET Philippe	H
84-02	FOURQUET Etienne	H
84-04	JULIEN Serge	H
91-08	EL FASSI Monique	F
92-04	TOUZE Estelle	F
92-05	FOURNIER Marie-Claude	F
92-06	ROTHMAN Marion	F
93-09	DEO Anne	F
93-10	AMEDRO Alain	H
972-03	PAGNAC Elisabeth	F
974-04	STEPHEN Jocelyne	F